

ACTION 28 : Informers les habitants sur les compteurs électroniques	Date de création : 08/09/2017
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Promouvoir le développement durable auprès de la population

Objectif global 6: Développement de l'Information à l'attention des habitants du village et recherche de leur implication

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	<p>Le déploiement de l'installation des compteurs électroniques (ex : compteur Linky pour ERDF) génère des inquiétudes chez les habitants vis à vis de la santé (réaction aux courants porteurs), de la liberté individuelle (caméra thermique intégrée, étude à distance de la consommation électrique des ménages), de la sécurité (incendie, pannes à répétition d'appareils électroménagers) et de surconsommation (factures plus élevées). Compte tenu de ces éléments, de nombreuses communes s'opposent aujourd'hui à l'installation de ce type de compteurs sur leur territoire.</p> <p>Aussi, le déploiement de ces compteurs s'oppose à la démarche Agenda 21 (réduction des emplois, durée de vie limitée de ces compteurs – ceux actuellement en place ne seront remplacés qu'en cas de panne).</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> A cet effet, la présente fiche action vise à organiser des réunions d'information (à la maison pour tous ou dans une autre salle) à destination des habitants pour mieux comprendre et appréhender

	<p>les enjeux et les risques liés au déploiement des compteurs électroniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être informé des avantages et des inconvénients des compteurs électroniques (aspects techniques, scientifiques et juridiques).
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec plusieurs communes opposantes (octobre 2017). • Identification d'un expert « contre » et prise de rendez-vous pour un débat public début 2018 (mi-novembre 2017) • Identification d'un expert « pour » (ERDF?) et prise de rendez-vous pour un débat public début 2018 (mi-novembre 2017). • Communication relative au débat public (décembre 2017-janvier 2018). • Intervention des experts à l'occasion de deux débats publics (1^{er} trimestre 2018).
Indicateurs de suivi	<p>Réalisation des débats publics. Nombre de personnes présentes aux débats</p>

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commission copil agenda 21.
Durée et/ou périodicité	Organisation de débats publics « pour » et « contre » au premier semestre 2018.
Date de l'exécution effective	Premier semestre 2018.
Partenaires et outils	<ul style="list-style-type: none"> • Commission finalité 3 • Services techniques pour la communication et la mise à disposition de la salle équipée de chaises et d'un vidéoprojecteur). • Expert « Pour » : ERDF et/ou scientifiques • Expert « Contre » : à identifier après contact pris auprès des communes opposantes.

Coût de l'action

Estimation du coût global	<ul style="list-style-type: none"> • Dédommagement des intervenants si nécessaire. • Communication sans coût généré : la lettre du mois, Citykomi ... • Mise à disposition d'une salle équipée de chaises et d'un vidéoprojecteur.
Coût pour la commune	300€ si dédommagements aux intervenants.
Aides et subventions	/